

Stanisław Jędruch, *Odpowiedzialność za szkody wyrządzone w związku z uprawianiem sportu [La responsabilité pour les dommages causés en relation avec la pratique des sports]*, Warszawa 1972, Wydawnictwo Prawnicze, 235 pages.

La littérature juridique polonaise concernant la matière sportive n'est pas bien riche. L'ouvrage dont nous nous occupons ici est la première étude monographique des aspects civils de cette problématique. Il commence par des considérations générales sur les notions de sport et de sportif, l'auteur cherchant à trouver une caractéristique propre à l'activité sportive. Ensuite, après une esquisse historique et comparative, l'auteur passe au problème que l'on retrouve du reste tout au long de l'ouvrage, à savoir le rapport entre le droit du sport et le droit commun. Il représente à cet égard une opinion assez restrictive, en affirmant que les règlements, statuts, règles, chartes fédérales, etc., ne sont pas du droit. A son avis, on ne peut parler d'un droit du sport que si le droit commun confère expressément à des règles sportives le rang d'une règle de droit commun ou qu'il contienne des actes juridiques concrets concernant le sport. L'auteur estime qu'en Pologne il existe déjà des fondements à l'institution d'un droit du sport au sens propre du mot.

Après ces considérations d'ordre général, l'auteur aborde, dans le deuxième chapitre, les principes théoriques de l'irresponsabilité pour les accidents sportifs, autrement dit, analyse les diverses conceptions théoriques de la légalisation des dommages causés par la pratique des sports, conceptions si nombreuses dans la littérature mondiale aussi bien pénale que civile.

L'auteur consacre une attention particulière à deux théories subjectives fondamentales: celle du consentement du sportsman et celle de l'acceptation par celui-ci du risque. Il arrive à la conclusion qu'aucune de ces théories n'est admissible en tant que fondement général d'exonération de responsabilité. Les théories objectives, qui cherchent ce fondement hors la vie psychique du sportsman, s'y prêteraient déjà davantage. Cependant l'auteur se déclare sceptique quant à la possibilité d'adopter un seul fondement à la légalisation du dommage, et il semble que son scepticisme est pleinement fondé.

Le troisième chapitre s'occupe entre autres de la signification juridique des règles sportives. L'auteur souligne avec raison que le droit ne peut se servir de ces règles que comme d'un critère subsidiaire pour apprécier un cas donné. Mais en tout cas, elles ne peuvent être un critère unique, en ce sens que la faute du sportsman n'est acceptable que si l'on démontre la violation par lui des règles en question. L'auteur partage l'opinion déjà représentée autrefois dans la littérature polonaise que les règles sportives ne sont que l'un des critères d'appréciation de la conduite d'un sportsman, et cela seulement dans la mesure où elles sont conformes aux règles de droit commun. Cette opinion mérite d'autant plus d'être soulignée que, de nos jours encore, on rencontre dans la jurisprudence aussi bien polonaise qu'étrangère des tendances à hypostasier ces règles et de les considérer comme l'unique étalon absolu de la conduite du sportsman.

L'auteur s'occupe ensuite, entre autres questions, des fondements de la responsabilité pour les dommages causés à l'occasion de l'exercice du sport. Il admet en principe, à quelques exceptions près, la responsabilité délictuelle. Il convient de faire remarquer qu'il analyse largement et favorablement la conception admise en France de la responsabilité sportive contractuelle, et se demande si elle pourrait être appliquée aussi, du moins en certains cas, dans notre pays. A côté de la faute, l'auteur admet la possibilité de fonder la responsabilité sportive, dans certains cas déterminés, sur le risque et sur les règles de l'équité que le code civil en vigueur qualifie de règles de la vie en société. En ce qui concerne le risque du dommage, il incombe bien entendu non seulement aux sportsmen, mais aussi aux organisateurs, entraîneurs, arbitres et à tous ceux qui, en raison de leurs fonctions, sont tenus d'assurer l'exercice du sport sans danger.

Le dernier chapitre, le chapitre V, contient l'analyse de diverses situations qui apparaissent à l'occasion de l'exercice du sport. L'auteur étudie la responsabilité respective des sujets responsables: le sportsman, l'arbitre, le médecin, le club, le fabricant de matériel sportif, etc. Les observations de l'auteur sont souvent justes, de nombreuses questions sont soulevées pour la première fois dans notre doctrine.

La bibliographie utilisée par l'auteur comprend, outre les ouvrages polonais, les monographies européennes fondamentales de droit du sport, dans la plupart des cas les thèses de doctorat: françaises, allemandes, suisses et italiennes. Il y a lieu de regretter que l'auteur n'ait pas profité davantage de la jurisprudence étrangère, très abondante en matière de dommages sportifs, ainsi que de certains articles publiés dans des revues juridiques étrangères. Il n'en reste pas moins que la bibliographie utilisée est suffisante.

Au total, l'ouvrage mérite certainement une appréciation positive. Il est notamment précieux que l'auteur montre une connaissance approfondie des aspects pratiques de diverses disciplines sportives. Il convient de soulever aussi sa tendance à systématiser ce droit nouveau qu'est le droit sportif. Enfin les jugements de l'auteur font prevue d'une mûre réflexion et de perspicacité.

Il y a lieu de croire que, de concert avec les publications récentes de A. J. Szwarc de Poznań traitant les mêmes problèmes sur le plan pénal, l'ouvrage de S. Jędruch contribuera à promouvoir des études plus complètes sur le droit du sport.

*Mieczysław Sośniak*